

Département
VENDÉE
Arrondissement
Les Sables d'Olonne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS

Commune de
SOULLANS

Séance du 3 octobre 2024
Nombre de conseillers en exercice : 26
Date de la convocation du conseil : 23 septembre 2024
Nombre de conseillers présents : 19

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 octobre à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M. - CHOUIN J-F. - Mme GUILLET A-D. – M. GUITTONNEAU P. - Mme THOUZEAU J. – MM. GUILBAUD L-M. – CROCHET B. - BONNEAU R. – BLANDINEAU M - Mmes CHEVRIER B. - ROUXEL M. - BERTAUD M-F.– MM. TESSIER P - LIAIGRE T. - Mmes MARTINEAU C. - JOLLY F. - M. HERCBERG F. – Mmes ROUSSET C. - JAUFFRIT L.

Absents : RELET J-M qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J – Mme DILLET S. qui a donné pouvoir à M. GUILBAUD L-M – Mme PAILLER A. qui a donné pouvoir à M. LIAIGRE T – Mme BAUDRY K qui a donné pouvoir à Mme CHEVRIER B.

MM. BERTHOMÉ F – LEROY D - Mme BRILLET L.

Secrétaire : Mme JOLLY F

2024.74 – 8 bis rue du Général de Gaulle : convention SYDEV n°2024.EXT.0270 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une extension électrique

Le SYDEV accompagne les communes dans leur développement d'urbanisme en tant que maître d'ouvrage dans toutes les extensions des réseaux électriques pour de nouveaux besoins tels que les lotissements, les zones d'activités, les particuliers, les bâtiments communaux.

La convention n°2024.EXT.0270 porte sur l'extension du réseau électrique et télécom du 8 bis du Général de Gaulle, propriété de Guy ROCHER.

Pour rappel, la commune a fait l'acquisition de la parcelle AO 469 où se fera l'extension afin de créer une liaison douce entre la place De Gaulle et la place Ledesma.

La participation en euros est évaluée comme indiquée ci-dessous :

Nature des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Réseaux électriques Basse Tension					
Réseaux	7 805,00	9 366,00	7 805,00	60,00 %	4 683,00
Infrastructures de communications électroniques					
Réseaux	80,00	96,00	96,00	100,00 %	96,00
Branchement(s)	5 061,00	6 073,00	6 073,00	100,00 %	6 073,00
TOTAL PARTICIPATION					10 852,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'APPROUVER** la convention N°2024 EXT.0270,
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires à l'opération sont inscrits au budget principal,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

VOTE :

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Michel ROUILLÉ

